

C'est tout neant des choses de ce monde.
Négation et restriction dans la poésie d'Eustache Deschamps

Sylvie Bazin-Tacchella

§I

Le pessimisme et la propension à souligner les malheurs du temps¹ sont souvent soulignés par les critiques de Deschamps, mais aussi par les historiens². Nous avons pour notre part été frappée de l'importance quantitative des tours négatifs ou exceptifs dans les refrains des ballades présentées dans l'*Anthologie* publiée par Clotilde Dauphant, au programme des agrégations de lettres et de grammaire pour la session 2023³.

¹Le titre de cet article renvoie au refrain de la ballade *Las ! Que j'ay veü de tribulacion*, 154 (MCXXIV), Eustache Deschamps, *Anthologie*, éd. Clotilde Dauphant, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », Paris, 2014, p. 500-502. Nous ferons référence aux pièces de Deschamps en suivant la numérotation de cette anthologie.

²Françoise Autrand, *Charles V*, Fayard, 1994, p. 47-48 : « Il est vrai que les hommes du xiv^e siècle ont gémi sur leur temps. D'un texte à l'autre, les mêmes plaintes reviennent : tout va mal. Tout va de mal en pis. [...] À la fin du xiv^e siècle, le poète Eustache des Champs, toujours appelé à la rescousse par les historiens du pessimisme, dit tout cela... ».

³Eustache Deschamps, *Anthologie*, op. cit. L'édition lemmatisée, accessible en ligne, que nous

Contre les vens **ne** puet **nulz** de la mer ! (1)
 Mais **ne** me plaing **fors** du païs de Flandres (4)
plus ne presteray livre quoy qui aviengne (5)
 C'est tout **noiant**, par ma foy, ce me semble (6)
 Vous **n'**estes **pas** sur Grant Pont a Paris (11)
Sanz veoir, oïr **ne** parler (15)
Ne dire sien **fors que** le sens de l'omme (21)
 Saiges **n'**est **pas** qui en tel service entre (24)
Riens ne se puet comparer a Paris (30, 31)
Onques ne vy si maleureuse gent (33)
 L'ordre sçavoir du lire **n'**est **que** bon (34)
 Ne **jamés** jour la regle **ne** faurra (35)
 S'il **ne** l'est hui, (qu')il le sera demain (37)
 Car je **n'**en voy a droit user **nullui** (41)
 Je **ne** di **pas** quanque je pence (42)
 Chascun **ne** quiert **fors** proufit sanz honeur (47)
 Je **ne** vous sçay chose dire meilleur (48)
 Nous **n'**arons paix aux Anglois de l'anneë (60)⁴

§2

Cette simple liste montre la variété des tours négatifs et restrictifs utilisés. L'adverbe *ne* apparaît seul ou accompagné de forclusifs, qui le précèdent ou le suivent. Il est de portée et de valeur variables. Nous aborderons tout d'abord la question du *ne* coordonnant, qui est lié à l'expression de la négativité, mais aussi plus largement à toute mise à distance de l'affirmation, puis celle des formes issues du *non* latin, *ne* et *non*, ce qui nous conduira à la distribution de leurs emplois respectifs dans le texte. Nous préciserons notamment comment se répartissent les emplois de *ne* seul et *ne* renforcé, en détaillant les différents outils utilisés. Nous nous intéresserons aux tours particuliers de l'exception ou restriction, qui s'ouvrent par la négation avant d'opérer le mouvement d'extraction qui les caractérise. Nous verrons enfin deux attestations isolées du *ne* faiblement négatif, dit explétif.

avons préparée à l'ATILF, avec Gilles Souvay et Corinne Denoyelle, permet une interrogation par forme ou par lemme en lien avec le *DMF*, particulièrement utile pour les études de langue : <http://www.atilf.fr/dmf/EustacheDeschampsAnthologie>

⁴Nous nous sommes limitée à la partie au programme de l'agrégation de lettres modernes pour l'épreuve de langue antérieure à 1500, mais dans le reste de l'anthologie, les exemples sont tout aussi nombreux avec 23 refrains négatifs ou exceptifs. Il faudrait bien sûr élargir l'enquête aux *œuvres complètes*.

LE COORDONNANT *NE*

§3 Dans la partie au programme, on dénombre 52 attestations du coordonnant sous sa forme pleine *ne* et 7 sous la forme élidée *n'*. Ce coordonnant, du latin *nec*, ne doit pas être confondu avec la forme atone de l'adverbe de négation, *ne*, issue du latin *non*, qui est également susceptible de s'élider. Ces deux *ne* apparaissent d'ailleurs très souvent en cooccurrence, directement contigus ou à peu de distance :

Car il n'en est au jour d'ui nul en vie / Tel comme il fut, **ne ne** sera des mois. (22, v. 21-22)
Ne ja **ne** doit, pour acquerir renon, / Celle laissier pour faire douteus change (3, v. 5)

§4 Dans ces deux occurrences, le premier *ne* est le coordonnant et le second l'adverbe, mais l'inverse est également possible : « *Nulz ne se doit ne hault ne bas fier* » (14, v. 7). Le coordonnant est souvent redoublé comme dans l'exemple précédent. La forme *ny* n'apparaît qu'à deux reprises dans l'*Anthologie* (hors programme) :

Et fruit ne fait au matin **ny** au soir. (115, v. 23)
 Et n'espargniez or **ny** argent ! (192, v. 2)

§5 La forme moderne avec le vocalisme /i/ est très rare. Dans ces deux attestations, elle est suivie d'un mot à initiale vocalique, mais on trouve aussi dans le programme *ne* dans ce cas : *ne ou bas lieu* (14, v. 4), *ne es froiz* (56, v. 10). En fait, il y a discontinuité d'emploi entre la forme médiévale *ne* et la forme moderne *ni*, ce que résume bien Claude Buridant :

Cette forme, sans doute due à la fermeture de *ne* en *ni* par l'influence de l'hiatus, apparaît à partir du premier quart du XIII^e siècle pour se répandre en moyen français, où l'on passe alors de la coordination de virtualité à thème consonantique en *n-* à la coordination négative *stricto sensu*⁵.

§6 Cependant, selon Christiane Marchello-Nizia, *ni* ne s'impose vraiment qu'au XVI^e siècle⁶ et Martin & Wilmet indiquent que la forme est encore très rare dans la période de référence de leur ouvrage (milieu XV^e siècle)⁷. Dans la base de la *Grande Grammaire Historique*

⁵Claude Buridant, *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, ELiPhi, 2019, § 499, p. 825-828.

⁶Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, 1979, p. 285.

⁷Robert Martin et Marc Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980, p. 275, § 466. Période de référence : 1455-1465.

du Français (GGHF)⁸, on ne dénombre que 134 attestations de *ni/ny* pour les XIV^e et XV^e siècles, dont la très grande majorité se trouve chez un seul auteur de la fin du XV^e siècle, Commines (109 attestations), alors que les autres attestations sont marginales, 16 pour le XIV^e siècle et 9 pour le XV^e siècle. C'est la forme graphique *ny* qui domine largement pendant tout le XVI^e siècle : 1618 *ny* pour 418 *ni* dans le corpus de la GGHF.

§7

Les emplois de la conjonction *ne* sont plus étendus que ceux du FM *ni*, car non seulement il coordonne en contexte négatif, mais également en « atmosphère non pleinement positive⁹ », en particulier dans des contextes virtuels, interrogatifs ou hypothétiques, comme le montrent les exemples suivants du programme :

- subordonnées hypothétiques introduites par *se*

S'onques David ploura fort Absalon
Ne Jonathas que les Phillistiens
 Avec Saül mistrent mors en Hebron,
Ne se Ecuba ploura les Troiens,
 Donc doivent bien plourer les Crestiens (28, v. 1-5)

- interrogative

Comment sera ses nobles corps assis,
Ne que sera sa riche sepulture ? (39, v. 10-11)

§8

Ne, d'emploi plus large que le *ni* du FM, pourra être traduit, avec une certaine latitude, selon le contexte positif ou négatif de gauche et de droite, par :

⁸ *Grande Grammaire historique du Français*, éd. C. Marchello-Nizia, B. Combettes, S. Prévost, T. Scheer, De Gruyter Mouton, 2020, 2 volumes (GGHF).

⁹ Ambroise Queffélec, *La négation en ancien français*, thèse d'état, Paris IV, 1985, sous la dir. de Gérard Moignet, puis R. Martin. A. Queffélec a publié à la suite de cette thèse restée inédite un certain nombre de contributions sur les tournures négatives, parmi lesquelles « La mie, la goutte et l'aillie. Essai sur l'intégration des lexèmes du boire et du manger dans le processus de renforcement de la négation en ancien français », *Manger et boire au moyen âge*, Nice, Les Belles Lettres, 1984, p. 345-360 ; « L'impératif négatif en ancien français », *Razo*, Cahiers du centre d'Etudes médiévales de Nice, vol. 5 (1985), p. 95-105 ; « Les réponses négatives averbales à pronom sujet en ancien français », *Par les Mots et les Textes ; Mélange de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, éd. D. James-Raoul et O. Soutet, 2005, p. 609-622. Ces articles ont été repris dans le volume d'hommage à A. Queffélec, publié par R. Bellon, *Études de linguistique médiévale*, Peter Lang, 2015, p. 147-163, 165-176, 195-208. On peut ajouter « la négative explétive en ancien français : une approche psycho-mécanique », *La linguistique génétique : histoire et théories*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1988, p. 419-449.

OU

De mes livres **ne** mes papiers avoir (5, v. 19)

Le plus puissant puet l'autre deserter,
Si qu'il n'est roy, duc **n'**empereur de Romme
Qui en terre puist vray tiltre occuper (21, v. 5-7)

Mais raconter oÿ a un message
Qu'om trouveroit po gens d'armes **ne** page
Que l'en peüst deça faire passer (60, v. 34-35)

ET

Le bien commun orent en remembrance
Ne povreté n'orent pour lors despite. (27, v. 7-8)

Ne jamés jour la regle ne faurra (35, *refrain*)
Ne je ne sçay de quoy sert l'Esripture (41, v. 8)
Ne pour larrons n'est droiz que me reponde (54, v. 28)

NI

Sanz veoir, oïr **ne** parler (15, *refrain*)

Princes, ne puet avoir tresors
Au jour d'ui, **ne** terre acquester (15, v. 25-26)

En nature ne fut si grant estrif
Comme a present, **ne** si dure riote (17, v. 8-9)

grever **ne** decevoir (18, v. 26)

LA FORME PLEINE *NON* DE LA NÉGATION

§9

Le même adverbe latin, *non*, a donné, en fonction de sa nature accentuée ou non, deux formes différentes en AF : *ne* et *non*. *Non* est la négation prédicative, *ne* la négation non prédicative¹⁰. En d'autres termes, *ne* sert à nier le verbe conjugué à un mode personnel et ne peut fonctionner seul ; *non*, à l'inverse, peut fonctionner seul, ou être associé à un verbe vicaire dans la réponse négative, ou encore apparaître dans des tours elliptiques du verbe. Il ne faut pas confondre l'emploi de *non* dans la réponse négative du type *non sui je / non faz je*, et celui de *ne* + pronom prédicatif (*nenil* < *nen* + *il*)¹¹. L'emploi de *non* ici compense le défaut de prédicativité du verbe vicaire, alors que dans le cas de *nenil*, c'est le pronom personnel qui est prédicatif. La négation pleine *non* n'apparaît qu'à 10 reprises dans la partie au programme (24 attestations dans toute l'*Anthologie*) et tous les emplois ne sont pas représentés.

a) réponse négative : *non* comme « mot-phrase »

§10

Dans le discours direct :

Va vivre avant en un boscaige
 Que marier, com beste müe !
 –**Non** ! Avoir vueil le doulz ymaige. (132, v. 21-23).

b) tours elliptiques

§11

¹⁰La prédicativité est une notion qui renvoie à la capacité d'autonomie syntaxique d'un élément, à la capacité de constituer une phrase. Elle désigne un caractère linguistique attaché à certaines parties de la langue, l'aptitude, en discours, à la fonction de prédicat. « Sont prédicatives les parties de la langue qui nomment les notions, c'est-à-dire les substantifs et les adjectifs, et celle qui nomme les comportements, c'est-à-dire les verbes, sauf certains d'entre eux en emploi d'auxiliaire. Une prédicativité réduite s'attache à certains verbes en fonction de suppléance ou de verbe suppléant : cf. en afr. *non sui je, non ai je, non faz je*, etc., où la prédicativité de la négation compense un déficit de prédicativité du verbe. » (G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 379).

¹¹Parallèlement à *oïl*, le composé *nen* + *il*, qui correspondait à la 3^e personne, s'est imposé indépendamment de la personne de l'allocutaire, sous diverses formes, et a perduré jusqu'au XVI^e siècle. L'*Anthologie* comporte 7 attestations de *nennil* / *nenil*, dont une seule dans la partie au programme. Il s'agit d'un dialogue fictif : « *Pourrez vous bien le cours du firmament / Faire muer ? eauë devenir cendre / Et d'un pourcel creer une jument / Et faire Dieu en la terre descendre ? / – Certes **nenil**. – Neant plus entreprendre / Ne devez vous a rude cuer l'assaut.* » (19, v. 25).

veillent ou non (147, v. 27), *vueillent ou non* (186, v. 32) : ces deux exemples, hors programme, montrent l'emploi de la négation pleine dans des alternatives au présent du subjonctif.

§12 Voir également un tour elliptique qui précède la proposition complète avec laquelle il s'oppose : *Que ma dame a, non miene, et je suy siens*. [« elle n'est pas à moi, alors que je lui appartiens »] (80, refrain).

c) portant sur un élément autre que le verbe conjugué

§13 *Non* peut également nier, comme en français moderne, d'autres éléments que le verbe conjugué à un mode personnel :

1. un nom : *par non sens* (3, v. 26).
2. un adjectif : *T'affinité / Non douteuse* (2, v. 17-18) – *justice non crueuse* (20, v. 10) – *rupieus, non pas gobes* (43, v.25) – *Tu es cité de touz biens non pareille* (32, v. 4) – participe passé en emploi adjectival : *avoir le doulz espart / Non desservi de dame qui profite* (9, v. 21-22).
3. un syntagme nominal : *non par ypocrisie* (48, v. 16).
4. un verbe à un mode non personnel : *Donner le vueil liëment, non pas vendre* (5, v. 15) – *Supplie a tous que leur souviengne / De mes livres non retenir, n'emprandre* (5, v. 32-33). Voir également hors programme : *Car non garder son corps par telz deffaulx / Font en mains lieux causer l'epidemie* (172, v. 35-36).

§14 Sur les dix attestations présentes dans la partie au programme, on note seulement deux cas de renforcement par l'adverbe *pas*, sur lequel nous reviendrons plus loin. Comme en français moderne, *non* peut également porter sur une partie de la proposition en opposant deux constituants de même fonction : *Donner le vueil liëment, non pas vendre* (5, v. 15), traduit par Clotilde Dauphant « je le donnerai avec joie, sans le vendre », littéralement « je veux le donner avec joie, non pas le vendre ». On utiliserait plutôt à l'oral en français moderne l'adverbe *pas* dans ce cas : « pas le vendre »¹².

§15 Devant le substantif, *non* peut jouer le rôle d'un préfixe négatif et constituer avec lui une nouvelle unité lexicale : *non-acceptation, non-agression, non-alignement, non-assistance, non-intervention...* en français moderne. La productivité de la formation est marquée

¹²Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994, p. 416 : « Dans ces emplois, *non* subit la concurrence de *pas*, plus familier ».

par l'existence d'une série importante de termes en opposition avec le substantif de base. Dans le cas de *non-sens*, il ne s'agit pas du maintien de la forme présente dans le texte, mais d'un emprunt ultérieur à l'anglais qui remonte lui-même au français¹³.

§16

Les exemples dans le texte de *non* portant sur un adjectif sont nombreux. En français moderne, *non* est concurrencé par *pas* devant l'adjectif quand l'expression n'est pas lexicalisée et qu'elle peut être analysée comme une proposition elliptique du verbe : *un type pas sympa, une blague pas drôle...* En revanche, *non* joue encore le rôle de préfixe négatif en français moderne devant un adjectif pour désigner un groupe ou une collectivité opposée : *chrétien vs non chrétien, noble vs non noble, initié vs non-initié, syndiqué vs non-syndiqué*. Dans l'*Anthologie*, hors programme, on peut citer *clers ou non clers* (176, v. 22). En français, la dérivation de l'adjectif par *non* subit la concurrence du préfixe *in-* (var. *-il, -im, ir-*)¹⁴, ce qui n'est pas le cas du substantif. La formation d'un antonyme avec l'infinitif, vivante en ancien et moyen français, n'est plus productive en français moderne¹⁵ :

Certes je sçay mainte terre perdue

Par **non veoir**. (184, v. 21-22)

« *Je connais bien des terres qui ont été à leur perte par leur aveuglement* »

§17

En français moderne, lorsque l'infinitif dépend d'un verbe conjugué, c'est la négation composée qui est utilisée et est placée en bloc devant l'infinitif : *elle s'occupe pour ne pas penser* (var. *pour pas penser*). Jusqu'au XVIII^e siècle, et au-delà, dans la littérature, les deux termes négatifs encadrent le verbe : *pour ne me perdre pas* (Corneille). Il faut faire attention quand on traduit à l'ordre des constituants et rapprocher les termes en dépendance qui peuvent être éloignés l'un de l'autre dans le texte d'origine :

Supplie a tous que des or leur souviengne

De mes livres **non** retenir, n'emprandre (5, v. 32-33)

« *Je rappelle instamment à tous de ne pas conserver mes livres ni tenter de le faire* ».

¹³Voir la notice étymologique du *TLFi* qui distingue le composé *nonsens* de l'ancien français, au sens de « déraison, sottise » de *non-sens* (1672), emprunt à l'anglais *nonsense*, de même origine, attesté depuis 1614, pour désigner toute chose, acte, écrit ou parole absurde, stupide ou n'ayant pas de sens. C'est déjà ce sens chez Deschamps.

¹⁴*Intolérable, illégal, impossible, irrépressible* face à *non négociable*, ou en concurrence *non recevable / irrecevable, non compréhensible / incompréhensible, non acceptable / inacceptable*.

¹⁵Il reste *non-recevoir* dans *fin de non-recevoir* et le *nonchaloir*, cher à Charles d'Orléans, devenu littéraire et archaïque, mais dont la soudure indique l'ancienneté (*TLFi*).

§18

Hors programme de langue, on lit également *du mal de **non** argent avoir* (151, v. 2), « de la souffrance de **ne pas avoir** d'argent ». Alors qu'en français moderne, la négation composée *ne... pas* précède immédiatement le verbe à l'infinitif – hors infinitif dépendant de verbes tels que *aller, falloir, devoir, penser, sembler* dont la négation encadre le verbe principal (*je **ne** pense **pas** venir* vs *je crains de **ne pas** venir*) –, en moyen français, l'insertion d'un élément entre l'adverbe de négation *non* (élément prédicatif) et l'infinitif est tout à fait possible.

LA NÉGATION ATONE *NE*

§19

La forme atone *ne* est beaucoup plus largement utilisée que la forme tonique. Dans les pièces 1 à 60 (sauf 52), on dénombre 168 occurrences de la forme pleine *ne*, et 95 de la forme élidée, soit au total 263 occurrences, nombre qu'on peut ramener à 216, si on enlève les reprises des refrains. Les emplois se répartissent de la manière suivante :

<i>ne</i> seul (nie pleinement)	99	45,8 %
<i>ne</i> + renforcement quantitatif (<i>nul, rien...</i>)	43	19,9 %
<i>ne</i> + <i>pas, point, mie...</i>	34	15,8 %
<i>ne</i> + renforcement temporel (<i>ja, oncque...</i>)	22	10,2 %
<i>ne... fors /que</i> (exceptif)	16	7,4 %
<i>ne</i> explétif	2	0,9 %
Total	216	10 %

§20

L'emploi de *ne* seul pour nier le verbe conjugué représente encore près de la moitié

des exemples de *ne* adverbe dans les pièces au programme. Si on confronte seulement les données correspondant à *ne* seul et *ne* suivi de *pas*, *mie*, *point*, les 133 attestations se répartissent de la manière suivante : 74,4 % pour *ne* seul et 25,6 % pour la négation renforcée¹⁶. La fréquence de la négation renforcée augmente dans les textes du XIV^e siècle par rapport aux textes antérieurs, mais elle reste limitée et d'emploi plus contraint que la négation simple, alors que ce sera l'inverse après la seconde moitié du XVII^e siècle¹⁷.

§21 Observons dans les pièces poétiques de Deschamps les différents contextes d'apparition de *ne* seul :

§22 (1) dans les subordonnées hypothétiques

- introduites par *se*

Se sires **n'**est qui ait trop grant pouvoir (5, v. 29)

S'il **n'**est sires trop fors (15, v. 27)

Que se pitié vers Dieu noz cuers **n'**encline (20, v. 26)

Se povres **n'**est, povreté le sermonne / S'il **ne** l'est hui, qu'il le sera demain (37, v. 7-8)

Se recept **n'**a, bien doit gesir a plain (37, v. 14)

Nulz n'a estat se bien **ne** scet que monte (51, v. 9)

Se Reconfors / Et doulz Ennors / **ne** m'est piteus ? (53, v. 46-48)

Ne preist rien s'il **ne** payoit (53, v. 129)

- autres systèmes marquant l'hypothèse

§23 *Et puis qu'ainsi le feroit, / Ne doubtast qu'amez seroit* (53, v. 118-119) : avec un subjonctif imparfait en proposition non régie, à valeur hypothétique (équivalent au conditionnel présent en français moderne), « à partir du moment où il agirait ainsi, il pourrait être certain d'être aimé... » – *mais qu'il ne fust mençongiers / et qu'il ne fust grans parliers* (53, v. 120, 123) « à condition qu'il ne raconte pas de mensonge, qu'il ne soit pas bavard ».

§24 (2) dans les subordonnées relatives (avec verbe au subjonctif ou à l'indicatif)

¹⁶Sophie Prévost, *GGHF*, p. 1254-1256. Les chiffres donnés sur le corpus étendu de la *GGHF* sont similaires à ceux de notre petit sondage : dans le *Remède de Fortune* de Machaut (1341) 81 % de tours négatifs avec *ne* seul et dans la *Cité des Dames* de Christine de Pizan (1405), 75 %.

¹⁷« Dès l'ancien français, négation simple et négation renforcée tendent à apparaître dans des contextes linguistiques différents, leur répartition ayant évolué en fonction du caractère "marqué" des deux variantes. Tant que la négation complexe reste marginale, elle est exclue de certains contextes, et à l'inverse, dès lors qu'elle s'impose comme forme non marquée, ce sont les contextes d'emploi de la négation simple qui deviennent de plus en plus contraints. » (*Ibid.*, p. 1256).

- adjective : *Pour moy le sçay [...] Qui mon temps n'ay despendu en oiseuse* (24, v. 21-22) – *es froiz, qui n'ait courte duree* (56, v. 10) – également 10, v. 27 – 20, v. 14.
- indéfinie : *Et que François, qui ne les feist casser, / Eussent bien ceste ville assiegeë* (60, v. 37-38) : relative au subjonctif à valeur hypothétique, « si on ne les affaiblissait pas » – autre exemple : 38, v. 27.

§25

(3) autres subordonnées :

- complétives au subjonctif dépendant de verbes impliquant une pesée critique, une volonté ou une prière :

Garde chascuns que son propre **ne** change (3, v. 22)

Or se gart lors qu'il **ne** soit indigens (43, v. 24)

Or vous suppli que ma requeste en vain

Que je vous faiz **ne** me soit refuseë (47, v. 20)

Prince, monstrez a ces jeunes enfans

Que leurs cuidiers **ne** les soit decevans (50, v. 32)

- subordonnée circonstancielle à valeur finale :

Ou hault sommet de la haulte montaigne

Ne fait pas bon maison edifier

Que li grans vens **ne** la gaste et souspraingne. (14, v. 1-3)

§26

(4) dans l'environnement du coordonnant *ne* :

ne **ne** sera des mois (22, v. 20)

Le bien commun orent en remembrance

Ne povreté **n'**orent pour lor despote. (27, v. 7-8)

Ne cil qui jamais seront

A toy seule comparer **ne** pourront. (31, v. 16-17)

je **ne** robe ne tuë (54, v. 17)

Car Envie sur nous **ne** mort ne ruë (54, v. 26)

§27

(5) Devant le subjonctif en indépendante pour marquer l'ordre

Et que chascun pour sa vie maçonne / Et qu'om **ne** soit d'oïseuse trop afin. (37, v. 10-11)

§28

(6) Devant l'impératif pour marquer la défense :

Ne convoitez de voz subgiez l'avoïr (18, v. 16) – **Ne** soiës¹⁸ pareceus (18, v. 21)
Job, le psaultier **n'**oublie (34, v. 8)

Poursuy, donne largement,
N'ait en toy chetiveté (53, v. 96-97)

§29

(7) Devant des verbes de modalité ou assimilés

poïr : Mais des biens Dieu, qui **ne** puelent tarder... (6, v. 17) – **Quant** je **ne** puis avoir un doulz regart (9, v. 7) – que l'en **ne** puet a creature oster (21, v. 18) – Car je voy bien que je **ne** puis durer (26, v. 3) – il **ne** puet perillier (32, v. 2, 7, 12) – **Que** povreté **ne** le puisse sousprandre (43, v. 20) – Rethorique **ne** puet richesce avoir (51, v. 12) – également 53, v. 22 – 55, v. 13 – 56, v. 9 – 60, v. 47

valoir : – C'est bien romflé; vostre preschier **n'**i vault (19, v. 19)

devoir : A rude engin **ne** doit son sens estandre (19, v. 33)

voloir : et si **ne** veult entendre (19, v. 2)

savoir : Ne je **ne** sçay de quoy sert l'Esçriture (41, v. 8) – mais **n'**en sçot la maniere (46, v. 5-6) – Je **ne** vous sçay dire chose meilleur (48, refrain) – je **ne** sçay homme armé (54, v. 35)

cesser : Jusqu'a xxx ans je **ne** cessay d'aprandre (43, v. 2)

chaloir : mais il **ne** lui en chaut (19, v. 6) – **ne** me chaut qui amasse (25, v. 26)

sembler : **Ne** me sembloit qu'il fust homme en ce monde (50, v. 8)

§30

(8) Avec un substantif indéterminé :

¹⁸On attendrait plutôt la transcription *soiës* comme il s'agit d'une 5^e personne.

Et si **n'**est homs qui vueille au povre aidier (14, v. 20) – Cilz trois derrain **n'**ont racine getteë (16, v. 22) – En nature **ne** fut si grant estrif (17, v. 8) – Si qu'il **n'**est roy, duc n'empereur de Romme (21, v. 6) – Je **ne** vous sçay dire chose *meilleur* (48, *refrain*) – Rethorique **ne** puet richesce avoir; / Astronomi **n'**ont estat ne puissance; / [...] Et Musique **n'**a au jour d'ui vray hoir (51, v. 12, 13, 15) – Juge **ne** craim qui me puist faire paine (54, v. 31) – Tirant **ne** craing; je **ne** sçay homme armé (54, v. 35) – Plus aisé homme **n'**a dessoubz ciel et nüe (54, v. 49).

§31

(9) Ou locutions verbales (verbe + subst. non déterminé ou adjectif)

Ne pour larrons **n'**est droiz que me reponde (54, v. 28)

Locutions : faire annoy (42, v. 10) – avoir cure de (6, v. 3 – 41, v. 10 – 42, v. 14) – avoir lieu (8, v. 11 – 56, v. 14) – avoir merite (8, v. 11) – estre merveille (58, v. 19)

§32

En contexte virtuel ou en présence d'un élément simplement virtualisant dans le contexte, l'adverbe *ne* utilisé seul suffit à nier pleinement¹⁹. Dans certains cas, on trouve même *ne* seul en contexte pleinement actualisé, ce qui montre bien que *ne* seul est encore l'outil dominant et non marqué de la négation verbale :

Autrement **ne** m'assens / D'avoir a court un pié hors et l'autre ens (40, v. 20-21)

Car li corbaults le barat **n'**apperçoit (44, v. 9)

De vivre ainsi mon cuer **ne** se remuë (54, v. 39)

Porree au lart, pastez, la **ne** faillons (58, v. 46)

Nous **n'**arons paix aux Anglois de l'anneë (60, *refrain*)

§33

Dans ces exemples, *ne* apparaît en proposition principale ou indépendante et porte sur un verbe à l'indicatif présent ou futur, à la 1^e, 3^e ou 4^e personne. Il s'agit d'assertions sans marque d'incertitude ou pesée critique. La négation seule peut suffire, peut-être pour des raisons métriques, sans générer d'effet particulier. Cette domination de la négation seule se maintient jusqu'au milieu du xvii^e siècle, où l'on voit la tendance s'inverser. En français moderne, *ne* peut être employé seul, en concurrence avec la négation complète *ne... pas*, dans des structures particulières, en langue écrite, notamment après certains verbes d'aspect ou de modalité suivi d'un infinitif, après un *si* hypothétique ou encore en subordonnée relative ou consécutive après une principale négative ou interrogative²⁰.

¹⁹S. Prévost (*GGHF, op. cit.*, p. 1256) le reformule ainsi : « la négation renforcée dénote donc une certaine emphase, peu propice à son emploi dans certains contextes, en particulier ceux qui présentent une dimension virtualisante. »

²⁰Voir *Grammaire méthodique du français, op. cit.*, p. 418-419 (chapitre XI, 5.2.4.2).

NE RENFORCÉ

§34

Au cours de l'évolution de la langue, se fait jour une tendance au renforcement de la négation du verbe conjugué par des adverbes sans apport notionnel, qui proviennent de substantifs exprimant la plus petite quantité possible dans différents domaines (*le pas, le point, la mie, la goutte*). Les étapes de cette évolution sont les suivantes :

1. Les substantifs *mie, point* viennent renforcer la négation tout en conservant leur sémantisme et leur capacité à recevoir des compléments ;
2. Ces substantifs ne sont plus régimes du verbe, mais deviennent des adverbes incidents au verbe tout en conservant le sens d'une parcelle, d'où le sens de « en rien, absolument pas » ;
3. Les adverbes sont entièrement grammaticalisés et rejoignent *pas* dont la grammaticalisation semble avoir été plus précoce et plus radicale. Ils appartiennent à la négation composée et ne marquent plus une petite quantité. Il n'y a plus aucune référence au sémantisme de départ²¹.

§35

Sur les 34 exemples présents dans la partie au programme, *pas* est majoritaire avec 22 occurrences, ensuite on trouve 5 occurrences de *mie*. *Ne... mot* et *de ne... point* ne sont attestés qu'une seule fois :

Ne die **mot** pour les rappors / Mauvais (15, v. 13)

Il **n'y** ot **point** d'executant (10, v. 21)

MIE

le bien qui siens n'est **mīe** (3, v. 11)

Aage, au jugeur t'ame ne fuira **mīe** (7, v. 22)

Babiloine ne s'i comparast **mīe** (31, v. 12)

Ne lay mīe / L'Apocalipce, flour de theologie (34, v. 27-28)

et ne mesdittes **mīe** (48, v. 7)

PAS

A l'Escluse **ne** fut **pas** ses faiz mendres (4, v. 14)

L'en **n'y** puet **pas** sa vie retarder (6, v. 9)

Vous **n'**estes **pas** sur Grant Pont a Paris (11, refrain)

²¹Voir les analyses détaillées de Cl. Buridant, *op. cit.*, § 656-658, p. 1037-1041.

Ou hault sommet de la haulte montaigne
Ne fait **pas** bon maison edifier²²
 Que li grant vens ne la gaste et souspraingne.
 Ne ou bas lieu **ne** la doit **pas** lier (14, v. 1-4)

Ne doit **pas** homs a toutes vertus tendre (19, v. 12)
 De cent **n'**en voy **pas** un guerredonner (24, v. 3)
 Saiges **n'**est **pas** qui en tel service entre (24, refrain)
N'a **pas** long temps (33, v. 1)
 En l'an **n'**a **pas** sa quenoille filleë (33, v. 12)
 N'il **n'**est **pas** bon d'y toudis demourer (40, v. 12)
 Je **ne** di **pas** quanque je pence (42, refrain)
Ne fu ce **pas** grant douçour...? (53, v. 204)
 De noz avoires **n'**est **pas** grant plait en rüe (54, v. 27)
 Paour **n'**ay **pas** que mon estat se müe (54, v. 37)
 ce **n'**ay je **pas** esté (54, v. 45)
 Car trois foiz l'an **n'**est **pas** de tondre droit. (55, v. 19)
 Pour ce que loy **n'y** est **pas** modereë (56, v. 12)
 Le mieulx joustant dehors **n'**aura **pas** lange (59, v. 37)
 Que de ce **ne** se doit **pas** doubter (60, v. 46)

§36

L'ordre inverse, plus rarement attesté, est certainement plus expressif :

Mains languereus en sont en tele flote
 Qui **pas** queru **n'**ont leur confortatif (17, v. 17-18)
 Pour ce **pas ne** me terre (45, v. 21)
Pas ne doubte que soie empoisonné (54, v. 34)

§37

Dans la plupart des cas, la négation renforcée apparaît dans des contextes assertifs, pleinement actualisés. Cependant elle peut apparaître dans des contextes qui sont également ceux de la négation simple, ainsi *ne...mie* est attesté avec un subjonctif imparfait ou avec un impératif :

Babiloine ne s'i comparast **mïe** (31, v. 12)
 et ne mesdittes **mïe** (48, v. 7)

²²Dans l'édition, il y a une coquille : *edifier*.

§38

Dans le corpus des attestations relevées dans le programme, *ne... pas* apparaît parfois aussi dans le voisinage du coordonnant *ne*, il peut nier un verbe de modalité ou encore une locution verbale, autant de cas où nous avons vu que la négation simple était usuelle :

Ou hault sommet de la haulte montaigne
Ne fait **pas** bon maison edifier [...]
 Ne ou bas lieu **ne** la doit **pas** lier (14, v. 1-2, 4)

N'il **n'est pas** bon d'y toudis demourer (40, v. 12)
 L'en **n'y** puet **pas** sa vie retarder (6, v. 9)
 Paour **n'ay pas** que mon estat se müe (54, v. 37)

§39

On peut signaler quelques tours isolés à valeur expressive²³ :

Je le regni **ne** le prise **une mite**²⁴ (9, v. 26)
 Si puis par ce conclure et vueil prouver / Qu'es biens mondains **n'a** vaillant **une pomme** (21, v. 21-22)
 De mes cuidiers **n'ay** qui vaille **ii gans** (50, v. 35)
 Et si **n'ay** fait qui vaille **deux espis** (126, v. 18)

§40

Particulièrement répandus dans les chansons de geste, on peut les trouver de façon plus sporadique dans d'autres genres textuels²⁵. Les termes sont des compléments de prix de verbes comme *valoir*, *prisier*, *monter*, etc. Ils désignent le plus souvent des objets dérisoires ou nuls de la vie quotidienne²⁶.

§41

²³Frankwalt Möhren, *Le Renforcement affectif de la négation par l'expression d'une valeur minimale en ancien français*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1980.

²⁴Dans le texte édité, une virgule aurait dû séparer les deux propositions juxtaposées (*je le regni, (je) ne le prise une mite*), ce qui évite de lire *ne* comme coordonnant. On pourrait aussi supposer que ce *ne* seul correspond en réalité à deux *ne* successifs : *ne* coordonnant + *ne* adverbe de négation.

²⁵Cl. Buridant, *op. cit.*, § 75, p. 136 : « Les expressions d'une valeur minimale, normalement employées dans des phrases négatives, sont à distinguer des renforcements grammaticalisés de la négation comme *mie*, *pas*, *point*, *goutte*, *chose*, *rien*, etc. [...] : elles prolongent la négation verbale sur un complément ayant sa pleine valeur sémantique que marquent :

–le cumul possible avec ces mêmes renforcements grammaticaux *pas*, *mie*, *point* ;

–la présence de l'article indéfini (éventuellement défini) ou nombre *un*, qui intensifie la négation et lui donne sa force affective, et occasionnellement du numéral *deux* (*ne valoir deus X*). »

²⁶Roger Bellon, « Le renforcement pittoresque de la négation dans *Aliscans* », *Études de linguistique médiévale. Hommage à Ambroise Jean-Marc Queffélec*, Peter Lang, 2015, p. 39-60.

Dans la pièce 15, un autre tour à renforcement négatif, le tour *ne... ne (plus) que*, est à signaler : *Et n'oië ne c'uns harens sors* (15, v. 5), traduit par Clotilde Dauphant « qu'il n'entende pas mieux qu'un hareng saur », littéralement « qu'il n'entende pas plus qu'un hareng saur [n'entend] ». Cette analogie négative est bien décrite et illustrée par Claude Buridant²⁷.

LES AUTRES CORRÉLATIONS NÉGATIVES

§42 Depuis les origines du français, comme en latin, l'adverbe qui nie le verbe peut être mis en corrélation avec un autre terme d'ordre quantitatif ou temporel. C'est le cas dans 65 des 216 attestations de l'adverbe *ne*. Sur l'axe quantitatif, il s'agit essentiellement des indéfinis (déterminants, pronoms ou adverbes) *nus/nul*, *aucun*, *rien* et *neant* et sur l'axe temporel, des adverbes *ja*, *jamais* et *onques*.

§43 L'indéfini *nul* est très fréquent chez Deschamps : 128 attestations sous 8 formes différentes dans toute l'*Anthologie*. Dans la partie au programme, on dénombre 43 attestations, sans tenir compte de la reprise du refrain de la pièce 41 qui offre la seule occurrence de la forme *nullui*²⁸ : *Car je n'en voy a droit user nullui*. L'indéfini, issu du latin *nullus*, est utilisé soit comme pronom, soit comme déterminant. Le FM préférera le terme de *personne*, mais ce dernier est uniquement présent comme substantif dans l'*Anthologie*, avec 4 attestations dont une seule dans la partie au programme (37, v. 2 *une estrange personne*).

nulz/nul pronom

Contre les vens ne puet **nulz** de la mer ! (I, refrain)
 Que **nulz** désormais requérir m'empraingne (5, v. 18)
 A quoy **nul** ne doit tendre (5, v. 23)
 De ce serment ne me doit **nulz** reprandre (5, v. 25)
 Si qu'en la fin n'en soit **nul** diffamez ! (II, v. 15)
Nulz ne se doit ne hault ne bas fier (14, v. 7)

²⁷Cl. Buridant, *op. cit.*, § 593, p. 954 : « Ce tour établit un rapport entre une allégation négative dans le premier terme et une allégation de sens négatif dans le second terme par l'inconcevabilité de sa réalisation : l'ensemble signifie que le procès du premier terme est aussi inconcevable que celui évoqué dans le second, donné comme étalon de l'impossible, et constitue donc un renforcement de la négation première. La mise en parallèle de deux procès ne se réalisant pas peut rendre *plus* superflu. »

²⁸L'indéfini se déclinait en ancien français, avec maintien d'une forme de datif au singulier : *nus*, *nul*, *nului* / *nule*, *-e*, *-i*, *-es*. Voir également *autre*, *autrui*. La forme *nullui* / *nului* n'est plus attestée qu'une dizaine de fois au xv^e siècle dans le corpus de la *GGHF* et disparaît après 1460.

Ne se doit **nulz** tenir pour mendier (14, v. 18)

Si que **nul** ne pourra / vostre regne grever ne decevoir (18, v. 25-26)²⁹

nul déterminant

Car le certain **nul** temps **ne** se varie (3, v. 9)

Que de **nul** mal **ne** se face rebrandre (19, v. 14)

Qui a **nul** prince en tel cas **ne** proufite (27, v. 17)

A toy **ne** soit **nulle** autre compareë (31, v. 11)

Au peuple **ne** font **nul** desroy (42, v. 12)

Estre **ne** puet **nulz** plus mortelz perils (46, v. 29)

Et au besoing **nulle** rien **ne** reçoit (55, v. 55)

Et quant peuples la **nul** temps **ne** s'effreë (56, v. 39)

Que **nulz** pecheurs **ne** doit estre escondis (57, v. 3)

aucun, aucunement

Princes, **ne** puet avoir tresors

Au jour d'ui, ne terre acquester

Aucuns, s'il n'est sires trop fors,

Sanz veoir, oïr ne parler. (15, v. 25-27)

Poursuy, donne largement,

N'ait en toy chetiveté,

Lascheté,

N'avarice **aucunement**! (54, v. 96-99)

neant/noiant

–**Neant** plus entreprendre

Ne devez vous a rude cuer l'assaut. (19, v. 25-26)

Au paraler / C'est tout **neant** (45, v. 28-29)

Rien

²⁹Autres exemples dans la partie au programme : 20, v. 6; 21, v. 15; 22, v. 17; 23, v. 22; 24, v. 28; 28, v. 17; 51, v. 9.

qui **rien n'a** (37, v. 4)
 or **n'est** ce monde **riens** (28, v. 15)
Riens ne se puet comparer a Paris (30 et 31, refrain)
 Qu'om **ne** voit **riens** (40, v. 9)
Rien n'est du bien d'autrui (41, v. 13)
rien n'ay acquis (45, v. 22)
Ne preist **riens** s'il ne payoit (53, v. 129)
 Je **n'ay riens** offensé (54, v. 32)
Riens ne demeure ou pal (55, v. 33)

§44 On peut également signaler un exemple de *rien*, précédé du déterminant *nul*, en emploi nominal : *au besoing nulle rien ne reçoit* (55, v. 55).

§45 La concurrence entre les deux graphies *rien/riens* signale une tendance à l'invariabilité ancienne : il y avait déjà en ancien français une hésitation entre la forme du CSS marquée par *-s* et le CRS avec un *-s* dit adverbial.

§46 Certains de ces termes, employés seuls, conformément à leur valeur originelle pour *rien* (latin *rem*, « chose ») et pour *aucun* (< **alicunus*, résultat du croisement de *aliquem* et *unum*, employé comme pronom « quelqu'un », ou déterminant « quelque, un certain »), possèdent une valeur positive, dont il faut rendre compte dans la traduction. C'est le cas de *rien* dans les exemples suivants :

S'on lui dit : « Vois tu **riens** ? –Je dors. »
 Sinon pour lui vueille cesser
 De **rien** dire (15, v. 21-23)

Prins ont en moy, sanz **riens** mettre du leur (47, v. 14)

§47 Dans ces trois occurrences, *rien* possède un sens positif : « quelque chose », « quoi que ce soit ». Dans l'exemple *Gramaire est rien* (51, v. 11), l'analyse est différente, car le terme est négatif dans le contexte de présentation de l'inutilité des arts libéraux face au pouvoir de l'argent ; mais l'inanité est assertée, d'où l'absence de l'outil *ne*³⁰. L'hypothèse d'une omission volontaire du *ne* pour des raisons métriques n'est pas à éliminer totalement, mais elle nous paraît moins probable.

§48 C'est également le cas de l'indéfini *aucun* dans l'*Anthologie* :

³⁰DMF, article RIEN : R. Martin évoque ce cas rare d'emploi de *rien*, pronom indéfini, sans *ne*, avec valeur pleinement négative, avec *estre* et *faire*. Ici *rien* rejoint *noient*, qui possède dès l'origine un sémantisme négatif, tous deux pouvant être utilisés seuls. Tous les développements des grammaires sur l'évolution de *rien* en diachronie s'appuient sur la thèse de R. Martin, *Le mot « rien » et ses concurrents en français (du XIV^e siècle à l'époque contemporaine)*, Paris, Klincksieck, 1966.

Mais comme chas et chiens
Tiennent **aucun** presentement la foy (28, v. 25-26)

L'un pié dedenz, s'**aucun** besoing lui sourt (40, v. 15)
L'autre dehors, s'**aucun** mal y acourt (40, v. 17)³¹

§49 L'indéfini *nul* peut également être utilisé en dehors d'un contexte négatif, de façon exceptionnelle, avec le sens de « personne » :

S'il oit de **nul** le parlement
De toulte, d'injure ou de tors,
Face com le saige serpent. (15, v. 9-10)

Tant de perilz sont a suïr la court
Qu'à grant peine s'en pourroit **nul** garder. (40, v. 1-2)

§50 Dans ces deux exemples, le contexte est hypothétique qu'il s'agisse de l'emploi en subordonnée introduite par *se* ou d'une consécutive au conditionnel. Le cas suivant est plus ambigu :

[...] Pour ce'à tous faiz sçavoir
Que **nulz** desormais requerir m'emprangne
De mes livres ne mes papiers avoir :
Plus ne presteray livre quoy qui advienne (5, v. 17-20)

§51 S'agit-il d'une erreur de copie (*m'* au lieu de *n'*) et faut-il comprendre *nulz... ne* : « que personne désormais n'ose me demander mes livres ou mes papiers » (trad. Cl. Dauphant) ? Ou bien peut-on considérer en prenant en compte l'ensemble de la séquence, refrain compris, que la conjonction *que* possède une valeur hypothétique « pour peu que » et *nulz* une valeur positive « quelqu'un » : « Pour cette raison, je porte à la connaissance de tous au cas où quelqu'un voudrait me demander d'avoir mes livres ou de mes papiers, que je ne prêterai plus de livre, quoi qu'il advienne³² ».

³¹Voir également *aucunement* « en quoi que ce soit » (15, v. 17; 41, v. 13) et la locution *aucune fois* « parfois » (22, v. 5), employés sans négation.

³²Je remercie ici Cécile Rochelois et Charlotte Guiot de m'avoir fourni leur relevé exhaustif des tournures négatives dans le programme d'agrégation et de m'avoir signalé ce cas particulier avec les deux hypothèses interprétatives. À l'appui de la première, le caractère inhabituel de l'emploi positif de *nul* en moyen français (voir C. Marchello-Nizia, *op. cit.*, p. 181-182); à l'appui de la seconde, le contexte non pleinement affirmatif, « contexte à polarité négative faible », ici hypothétique, peut expliquer l'emploi de *nul* avec une valeur positive (voir *GGHF*, *op. cit.*, p. 1685-1686).

§52

Les différents indéfinis utilisés comme renforcement de la négation selon l'axe de la totalité en français moderne sont déjà présents à l'époque de Deschamps. Ils peuvent être regroupés en micro-systèmes : pour l'animé, *noient* et *rien*, pour l'inanimé, *nul* et *aucun*, comportant chacun un élément originellement positif (*rien* et *aucun*) et un autre originellement négatif (*noient* et *nul*). *Noient* et *rien* peuvent tous deux fonctionner comme substantifs : *rien* signifie alors « chose », voire « créature³³ » ; *noient* « ce qui n'a pas d'existence, néant », ainsi que « chose ou être sans valeur ». Les deux termes sont souvent employés comme pronoms indéfinis, sans déterminant, au sens de « quoi que ce soit », « quelque chose », en contexte positif ou négatif, ou comme adverbes, avec ou sans négation. Dans les exemples tirés de l'*Anthologie*, *rien* est beaucoup plus fréquent que *noient*, il est surtout très souvent employé comme pronom indéfini, dans la mesure où il fonctionne comme sujet ou régime au sens large du verbe pivot. La traduction par *rien... ne* permet certes de conserver la concision du texte poétique, mais c'est au détriment de l'expressivité et du changement de valeur de l'outil :

Riens ne se puet comparer a Paris (30 et 31, refrain) : « *aucun lieu ne peut être comparé à Paris* ».

Riens ne demeure ou pal (55, v. 33) : « *plus aucune bête ne se trouve dans l'enclos* ».

Rien et *neant/noient* ont en commun de présenter une riche palette d'emplois et de valeurs sur l'axe de la négativité³⁴, comme renforcement d'un *ne* :

Neant plus entreprendre

Ne devez vous a rude cuer l'assaut (19, v. 25).

Je **n'**ay **riens** offensé (54, v. 32) : on peut hésiter dans l'interprétation entre « je n'ai nullement commis d'offense » et « je n'ai pas commis d'offense en quoi que ce soit ».

§53

ou employés seuls :

C'est tout **noiant/neant**, par ma foy, ce me semble (6, refrain)

Au paraler / C'est tout **neant**, pour ce vueil demander (45, v. 29) : « *Finally tout est néant, c'est pourquoi je demande : que m'apporte de plus ce que j'ai vu ?* »

³³Dans la lyrique courtoise, *la riens que jo aim* pour désigner la femme aimée.

³⁴Voir les analyses de R. Martin et M. Wilmet, *op. cit.*, § 22 et 27, p. 29 et 33 ; Cl. Buridant, *op. cit.*, § 663, p. 1048-1050.

Gramaire est **rien** (51, v. 11) : « Grammaire est sans valeur, ne compte pas³⁵ ».

§54 *Ne... rien* est beaucoup plus fréquent en moyen français que *ne... neant*, peut-être parce que ce dernier pouvait apparaître comme redondant³⁶.

§55 *Nul* restera très fréquent jusqu'au milieu du XVI^e siècle, puis cédera progressivement la place à *aucun*, ne se conservant qu'en registre soutenu. *Aucun*, déterminant ou pronom, a pendant la période médiévale, une valeur indéfinie positive, comme le montrent les exemples du texte. Il commence seulement à prendre une valeur pleinement négative, qui ne l'emportera qu'à la fin du XVI^e siècle³⁷.

§56 Employés en corrélation avec la négation, certains adverbes temporels, *ja*, *mes*, *onc/onques*, renforcent la négation sur le plan temporel. Mais ils ont la particularité en ancien et moyen français de préciser le sens de l'orientation temporelle.

§57 *Ne... onques*, souvent utilisé avec le passé simple, offre encore une orientation rétrospective :

Onques d'amour **ne** parla en folie (22, v. 9)

Qui **onques** jour **n'**ouvras de tirannie (31, v. 2)

Paris sanz per, qui **n'**os **onques** pareille (32, v. 1, 6, 11)

Onques ne vi si maleureuse gent (33, refrain)

§58 tandis que *ne... ja*, souvent associé au présent ou au futur, est tourné vers l'avenir :

ne ja ne doit, pour acquerir renon, / Celle laissier pour faire douteus change (3, v. 5)

ja ne se doit vanter (21, v. 23)

§59 *Ne... mes* signifie « ne... plus ». Quelques exemples apparaissent dans l'*Anthologie* :

Je **ne** sçay **mais** a quelle heure venir (71, v. 17)

Sanz conduit **ne** sçay **mes** aler (169, v. 9)

§60 Mais *ne... plus* est déjà beaucoup plus répandu :

³⁵Voir *supra* l'analyse de cet exemple.

³⁶C. Marchello-Nizia, *op. cit.*, p. 145.

³⁷S. Prévost, *GGHF*, p. 1263-1264 : « Ce n'est qu'à partir du MF que la valeur pleinement négative commence à prévaloir, dans certains contextes négatifs [...] mais *aucun* négatif continue d'être largement devancé par *nul* jusqu'au milieu du XVI^e s., ne supplantant ce dernier qu'à la fin de ce siècle. » Seul *d'aucuns* continue d'avoir une valeur positive en français moderne.

Et voit trop bien que **plus ne** le sera (4, v. 4)
Plus ne prest(e)ray livre quoy qui adviengne (5, refrain)
Plus ne me chault de vivre longuement (8, v. 7)
 Si **ne** vueil **plus** au monde estre manent (8, v. 23)
 Mais ly menteur et ly flateur / **N'y** osent **plus** faire demour. (42, v. 29)
Plus n'emporte homs qui du monde desvi[e] (48, v. 27)
 Et que treves **ne** doivent **plus** durer (60, 27)³⁸

§61 *Ne... jamais*, qui résulte de l'amalgame des deux adverbes³⁹ *ja* et *mais*, alterne déjà avec la corrélation *ne... ja* :

Princes, **jamais** mes cuers **ne** l'amera (4, v. 25)
 Qu'à faire prest **ne** doy **jamés** entendre (5, v. 4)
 Que **jamais** nul **ne** m'en sera ostez (5, v. 23)
Ne croire menteurs **jamais** (53, v. 181)

§62 On trouve également *ne onques... mes* dans le refrain de la pièce 165 de l'*Anthologie* :
Onques mes homs n'ot si foible merrien.

§63 En français moderne, il y a eu appauvrissement puisque *ne* subsiste que *ne... jamais* (quelle que soit l'orientation temporelle de la négation); l'adverbe *mes* a été remplacé par *plus*. Seule trace de la valeur ancienne, l'expression *n'en pouvoir mais*.

LES TOURS EXCEPTIFS

§64 Les tours exceptifs sont fréquents dans le texte au programme. Ils sont habituellement analysés comme deux mouvements successifs : d'abord la négation d'un procès, d'un état ou d'une notion, puis l'extraction d'un élément de ce mouvement à l'aide d'un signe inverseur *fors (que)* ou *que* seul. La construction exceptive *se [...] non*, usuelle en AF, qu'on peut analyser comme une subordonnée hypothétique elliptique du verbe et dans laquelle l'emploi de la forme prédicative compense l'absence de verbe, n'apparaît pas dans l'*Anthologie*. En revanche, on note deux attestations de l'adverbe *sinon*, résultat précoce de la grammaticalisation du tour *se [...] non*⁴⁰ :

³⁸Dans l'exemple *Plus ne convient qu'om rēē* (55, v. 35), on peut hésiter pour *plus* entre une valeur quantitative, « il n'y a plus rien à tondre », ou une valeur temporelle, « il ne convient plus de tondre ».

³⁹Dès le XIV^e siècle, la forme discontinuée tend à être remplacée par la forme soudée (*Ibid.*, p. 1265).

⁴⁰« Au milieu du XIV^e s. se développe une construction alternative, qui détrônera [*se... non*] dès le XV^e s., dans laquelle l'élément excepté n'est plus enchâssé entre *se / si* et *non*, désormais juxtaposés

Sinon pour lui vueille cesser (15, v. 22)

Sinon je muir (107, v. 8)

§65

Mais ce sont d'autres tours, *fors* (*de/que*) ou *ne... que*, qui expriment l'exception dans l'œuvre au programme⁴¹ :

Ne fors (de/que)⁴²

Mais **ne** me plaign **fors du** païs de Flandres (4, *refrain*)

Car je **n'y** voy **fors** [que] dueil et tourment (8, v. 2)

Rien **n'ay** acquis [...]

Fors que renom, c'est le vent de soulerre. (45, v. 22-23)

Chascun **ne** quiert **fors** proufit sanz honeur (47, *refrain*)

Car ilz **ne** font **fors** l'un l'autre assoter (60, v. 16)

Ne... que⁴³

Amer **n'est que** hasart (9, v. 15)

Car chascun jour **ne** fait **que** destourner

Malebouche le bien de mon cuer art. (9, v. 9-10)

Ce qu'on lui dit, **n'est que** riote et plés (19, v. 28)

Ne germera **que** chose perileuse (20, v. 21)

vostre vie / Qui chascun jour **ne** fait **que** defenir (25, v. 2)

L'ordre sçavoir du lire **n'est que** bon (34, *refrain*)⁴⁴

La rayne lors, qui **ne** pensa **qu'**a honte (46, v. 10)

En ton jardin **ne** seroyë **qu'**ortie (49, v. 32)

et qui dès cette époque tendent à se souder (ce qui correspond, fait assez rare, à la grammaticalisation d'une proposition entière en un adverbe ou une préposition), les deux formes, disjointe et soudée, restant en concurrence jusqu'au XVI^e s. avant que la première ne disparaisse (dernière occurrence à la fin du XVIII^e s.). » (*Ibid.*, p. 1266).

⁴¹Voir *infra*.

⁴²*Fors* (*de*), « à l'extérieur », « excepté », utilisé seul devant un syntagme nominal ou pronominal et *fors que* devant une proposition, sont attestés jusqu'à la fin du XVI^e siècle, mais *fors* est concurrencé par *hors* / *hormis*, de même sens, dès le XIII^e siècle. *Fors que* subira également la concurrence de *ne... que* à partir du XIV^e siècle.

⁴³Le tour, issu du latin *non... quam*, marque d'abord une restriction numérique avant de s'étendre à toute sorte de restriction. Attesté depuis le début du XII^e siècle, il reste largement concurrencé par les autres tours, avant de les supplanter progressivement à partir du XIV^e siècle.

⁴⁴Ici le tour restrictif (*ne... que bon*) conduit à un renforcement de l'assertion : littéralement « connaître l'ordre de lecture des livres n'est que bon », d'où « il vaut mieux lire les livres dans l'ordre ».

Ne puis n'oy ailleurs plaisance
Que vray amour de sa lance. (53, v. 71)

N'y dictes **que** choses belles (53, v. 154)

Noble Liön, qui bien s'adviseroit
Que par raison son bestail **ne** tondroit
 Quant il seroit lieux et temps et mestiers. (55, v. 51-53)⁴⁵

§66 Le très fort développement de la structure *ne... que* au détriment des tours plus anciens montre la montée en force de *que* au détriment de morphèmes plus spécifiques⁴⁶.

RARETÉ DU *NE* EXPLÉTIF

§67 La question de ce *ne* faiblement négatif est bien résumée dans la *GGHF* :

En FMod, dans certaines propositions subordonnées (complétives derrière certains verbes, entre autres de crainte, de défense, d'éviction, et certaines circonstancielles, en particulier celles marquant l'antériorité, la comparaison d'inégalité, l'exclusion ou l'imminence contrecarrée) n'a pas une valeur négative, mais est simplement porteur d'une charge virtualisante, liée au contexte sémantique de l'énoncé. La présence de *ne*, qui relève d'un registre soutenu, est facultative (on parle de *ne* explétif), et n'est pas compatible avec *pas*, qui modifie le sens de la proposition en en inversant la valeur positive⁴⁷.

§68 Il peut apparaître dès que le prédicat oscille entre le négatif et le positif, c'est le cas dans le texte au programme, dans deux exemples, après une locution du type *de peur que* qui introduit une proposition de but négatif (qui est l'équivalent d'une complétive dépendant d'un verbe de crainte) :

Ceuls qui les [les richesses] ont sont de tristesse plains,
 De grant paour qu'on **ne** leur tolle ou emble. (6, v. 5-6)

§69 et dans une tournure comparative :

⁴⁵Littéralement : « Noble Lion, celui qui ne tondrait son bétail que de façon raisonnable, au moment opportun, serait bien avisé ».

⁴⁶Voir Olivier Soutet, *Études d'ancien et de moyen français*, Paris, PUF, 1992, p. 85.

⁴⁷S. Prévost, *GGHF*, op. cit., p. 1262.

De tous les biens de ceste mortel vie
A plus qu'autres citez n'ont (30, v. 15-16)

§70 Ce *ne* explétif, qui apparaît dès les premiers textes, n'est jamais employé systématiquement dans les contextes évoqués précédemment.

§71 On peut s'essayer à tirer quelques enseignements des analyses qui précèdent et ce, malgré leur caractère partiel. Au plan de l'histoire de la négation, les poésies de Deschamps montrent le maintien de l'expression dominante de la négation pleine par *ne* seul, tout en offrant un tableau varié et fourni des tours renforcés avec ou sans apport notionnel, quantitatif ou temporel. Les principaux outils de l'ancien français sont encore usités et le remplacement de *nul* par *aucun*, ou de *fors* par d'autres tours aura lieu plus tard, au XVI^e siècle.

§72 Mais l'étude de *ne, rien* ou *noient* soulève aussi des questions sur la manière de comprendre et de traduire la poésie de Deschamps. Il n'est pas toujours facile de situer exactement tel ou tel énoncé sur l'axe de la négativité et de choisir entre une négativité abstraite en quelque sorte (« ne... rien ») et une négativité plus concrète, qui porte sur des éléments précis évoqués dans le contexte. Si on se place sur le plan de l'efficacité rhétorique, comme les tours composés du type *ne... pas* ne sont pas encore devenus majoritaires, leur utilisation est une marque d'emphase qui peut d'ailleurs être renforcée par la place rythmique en attaque de vers ou par l'antéposition du forclusif. Il faudrait en rendre compte dans la traduction.

§73 Enfin, sur le plan thématique, il est tentant de mettre en relation l'expression grammaticale de la négation avec la propension du poète à critiquer, rabaisser ou dénigrer. Mais il faut se méfier des généralisations hâtives, car la langue est malléable et polymorphe. Certes, *Rien* sert à dire avec force la vanité du monde, *or n'est ce monde riens* (28, v. 15), mais il peut aussi participer de l'écriture de l'éloge quand il conclut la comparaison, comme dans le refrain des ballades redoublées, *Riens ne se puet comparer a Paris* (30 et 31).

Quelques mots à propos de : Sylvie Bazin-Tacchella

Sylvie Bazin-Tacchella est professeur d'histoire de la langue à l'Université de Lorraine et spécialiste des premiers textes médicaux en français (XIV^e-XVI^e siècles), notamment les traités de peste, les réceptaires médicaux et les chirurgies. Responsable du *Dictionnaire du Moyen Français* au laboratoire ATILF, elle est aussi l'auteur de *l'Initiation à l'ancien français* (Hachette, 2001), bien connue des étudiants de lettres et a rédigé dans la nouvelle *Grande Grammaire historique du français* (De Gruyter, 2020) le chapitre consacré à la morphologie du verbe.

Pour citer cet article

Sylvie Bazin-Tacchella, « *C'est tout neant des choses de ce monde.* », *Op. cit., revue des littératures et des arts* [En ligne], « Agrégation 2023 », n° 24, automne 2022, mis à jour le : 13/12/2022, URL : <https://revues.univ-pau.fr:443/opcit/index.php?id=744>.